

L'économie circulaire

Une nouvelle alliance
Grand débat national





Ecologic, Screlec et Valdelia

3 éco-organismes s'associent pour
enrichir et accélérer le déploiement
de l'économie circulaire en France

Contexte

Dans le cadre du Grand débat national lancé par le Président de la République : sollicitation des éco-organismes pour réaliser des consultations auprès d'un large public atour de la mise en œuvre de la FREC.

Objectifs

- Profiter de la dynamique résultant du Grand débat pour enrichir et accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur tout le territoire français.
- Intégrer les remontées du grand débat dans le projet de loi sur l'économie circulaire attendu pour l'été 2019.



L'alliance

Partageant la même vision, historiquement engagés pour développer une économie circulaire toujours plus vertueuse, et convaincus par cette nouvelle opportunité d'échanges :

- Organisation d'un dialogue participatif
- Le 7 mars 2019
- Les Canaux : la maison des économies solidaires et innovantes de la Mairie de Paris.

Attentes

Dans la perspective de la future loi sur l'économie circulaire, donner la parole, écouter les critiques, faire émerger des pistes d'améliorations et des propositions constructives sur :

- Les dispositifs REP dans le sens de l'économie circulaire
- Les rôles respectifs des parties prenantes
- La gouvernance des éco-organismes



Grande diversité des participants

Une 60^{aine} d'acteurs très variés pour réfléchir ensemble à des améliorations à apporter aux systèmes de REP, notamment dans les secteurs DEEE , piles, batteries, cartouches d'impression, DEA professionnels.

- Fabricants et représentant des fabricants
- Opérateurs de traitements
- Associations environnementales
- Acteurs du réemploi et de la réutilisation
- Structures de l'économie sociale et solidaire
- Juristes
- Universitaires
- Distributeurs
- Fédérations
- ...



Méthodologie d'animation

- **Phase d'introduction** : présentation éco-organismes, motivations de l'événement, contexte lié au sujet, et attentes.
- **Phase d'émergence en plénière** : échanges avec la salle pour faire émerger les sujets à creuser.
- **Phase de co-construction** : les participants se répartissent sur les tables sur lesquelles un des sujets qui a émergé en plénière est abordé. Chaque participants passe sur chaque sujet.

3 sujets

- A** **Economie circulaire** : comment repenser les dispositifs REP ?
- B** **Relations avec les parties prenantes** : comment les éco-organismes peuvent être des facilitateurs ?
- C** **Gouvernance des éco-organismes** : doit-elle être plus centralisée ou laisser plus de libertés ?



A

Economie circulaire : Comment repenser les dispositifs REP ?

25
PROPOSITIONS

Propositions les plus intéressantes

- Proposition 1 : « mieux définir leurs missions, dont l'empilement n'est pas toujours pertinent ; étendre leurs compétences pour allonger la durée de vie des produits » ; *Parler Produits et Non gestion des déchets pour ainsi permettre d'intégrer la prévention dans le champs d'action des Eco-Organismes*
- Proposition 2 : « repenser le système des REP du point de vue du détenteur du déchet » ; *Responsabiliser le détenteur du déchet dans sa traçabilité fin de vie, notamment les Non Ménages*
- Proposition 3 : « redistribuer les lots de produits neufs, invendus ou issus de stocks déclassés (« dont la destruction est moralement difficile à accepter »), via les recycleries » ; *Inclure dans les périmètres l'obligation de passer par une dispositif REP pour ces produits.*
- Proposition 4 : « prévoir une fiscalité différenciée pour favoriser la réparation » ; *Permettre aux Eco-organismes d'intervenir sur ce champs Produits.*

B

Relations avec les parties prenantes : Comment les éco-organismes peuvent être des facilitateurs ?

12
PROPOSITIONS

Propositions les plus intéressantes

- Proposition 1 : « renforcer les contrôles dans les entreprises, dans l'application des lois »; *Renforcer les sanctions et les contrôles des non contributeurs par les Pouvoirs Publics, et veiller à l'application du cadre législatif*
- Proposition 2 : « associer de nouveaux acteurs (associations environnementales) à la fin de vie du produit avant qu'il ne devienne un déchet »; *Ne pas limiter le soutien aux seuls ESS, mais ouvrir à tout la nouvelle économie*
- Proposition 3 : « faire évoluer la réglementation à partir des acteurs, ne pas tout attendre de l'État »; *Permettre plus de libertés d'initiative des entreprises au sein de leur Eco-Organismes, ne pas tout gérer pas des Cahiers des charges trop complexes et laissant peu d'initiative*



Gouvernance des éco-organismes : Doit-elle être plus centralisée ou laisser plus de libertés ?



12
PROPOSITIONS

Propositions les plus intéressantes

- Proposition 1 : « certains réclament le renforcement de son rôle de tiers indépendant régulateur sur l'ensemble du dispositif, pour contrôler les éco-organismes et sanctionner les « free-riders » lorsque les objectifs ne sont pas atteints ; d'autres au contraire voudraient limiter son rôle dans le dispositif, à la fixation des objectifs : l'État devrait laisser les acteurs recourir à des accords volontaires » ; *Mieux définir le rôle de l'État, avoir un Etat stratège portant des objectifs et se donnant le moyen des contrôles et sanction*
- Proposition 2 : « intégrer le plus de parties prenantes possible dans la gouvernance pour refléter la diversité des acteurs impliqués » ; *Mieux définir les interdictions en termes de gouvernance et laisser les entreprises s'organiser (Mise en place de comités stratégique aux acteurs de la filière, Centre d'expertise du recyclage ...).*
- Proposition 3 : « éviter les positions monopolistiques (+ de 50 % de la filière) et l'opérationnalité à 100 % mais maintenir la substituabilité » ; *permettre aux Eco-organismes de s'organiser soit pour avoir plusieurs agréments soit en permettant la mise en place de mandat de coopération. L'objectif étant de répondre au mieux aux demandes des metteurs en marché multi Filières et aux détenteurs notamment non ménagers multi déchets.*



MERCI DE VOTRE ATTENTION